

MAIRIE DE DOUAINS

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 24 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre avril à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du dix-neuf avril deux mil dix-huit, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Madame COUÂNON Catherine, Maire, suite à la non-atteinte du quorum.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Catherine COUÂNON, Maire
MM Bernard UGUEN, Vincent LEROY, Ulric SERRANO, adjoints
MM Jean-Louis GUETTARD, Dominique TIRON,

Etaient absents excusés :

Michel LE MORVAN, Philippe UHGETTO
Sandrine PRUNIER BOSSION

Etait absent non excusé :

Philippe MARIE

Bernard UGUEN a été élu secrétaire de séance,

Le compte rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2018 est approuvé.

Madame Le maire demande au Conseil Municipal l'ajout à l'ordre du jour de 2 délibérations :
vente du camion et du tracteur et sortie de l'actif.

DELIBERATIONS

- Vente du tracteur et sortie de l'actif (délib. 2018-11)

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un administré a émis le souhait d'acheter l'ancien tracteur de la commune.

Madame le Maire propose la vente du tracteur au tarif de 600 € ainsi que sa sortie de l'actif

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la vente du tracteur ainsi que sa sortie de l'actif.

- Vente du camion benne et sortie de l'actif (délib. 2018-12)

Madame le Maire informe le conseil municipal que le camion benne n'est plus utilisable et propose de la vendre à un particulier en l'état au tarif de 800 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la vente du camion benne ainsi que sa sortie de l'actif.

- Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public des communes par les chantiers de travaux sur des ouvrages de distribution d'électricité (delib. 2018-13)

Mme. le Maire tient à informer les membres du Conseil sur le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le

régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites sur l'année N-1 permettant d'escompter en année N une perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait la perception de cette recette.

Il propose au Conseil :

- De décider d'instaurer la dite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité ;
- D'en fixer le modèle de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire et sera réévalué selon l'actualisation réglementaire des montants en vigueur l'année considérée.
- Autorise le SIEGE à percevoir directement sur cette recette auprès du gestionnaire concerné et de la reverser annuellement à la commune à l'occasion du reversement de la redevance classique.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte à l'**unanimité**, la proposition qui lui est faite concernant 'l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés les chantiers éligibles à ladite redevance.

Ces recettes correspondantes au montant de la redevance perçu seront inscrites au compte 70323.

- Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives du Collège Léonard de Vinci exercice 2018 (délib. 2018-14)

Madame le Maire informe le conseil municipal que :

Suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal de Gestion et de Maintenance des Equipements Sportif (SIGMES) la commune de Saint Marcel assure la gestion des équipements sportifs du collège Léonard de Vinci et en assume seul les frais de fonctionnement.

Dès lors, sur la base du volontariat et de la solidarité, une participation financière des communes de résidence des enfants qui bénéficient de ces installations, est demandée chaque année.

Par délibération en date du 28 mars, le conseil municipal de Saint Marcel a reconduit le montant de la participation pour l'année 2018, soit 80 € par élève.

En conséquence, il est demandé à notre conseil de délibérer pour savoir si notre commune consent à apporter sa contribution, en acceptant de prendre en charge les frais inhérents à 1 élève, soit 80 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

- Adhésion à l'association des maires du canton de Pacy sur Eure (délib. 2018-15)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Mme le Maire expose au Conseil Municipal :

- Depuis les élections cantonales de 2015 et dans le cadre de la loi fixant chaque population cantonale au-delà du seuil de 20 000 habitants, le canton de Pacy-sur-Eure, initialement composé de 23 communes, s'est élargi et compte désormais 34 communes dont la nôtre.

- De ce fait, l'association « des maires des cantons de VERNON », à laquelle la commune de Douains adhère n'a plus de raison d'être ; Cette association a par ailleurs été dissoute lors de la dernière assemblée générale.

C'est pourquoi nous proposons ce jour l'adhésion de notre commune à l'association des maires du canton de Pacy-sur-Eure dont les statuts et objectifs restent les mêmes, sur le fond, que ceux de l'ex association des maires des cantons de Vernon, à savoir :

- Nouer entre ses membres des relations amicales et de franche camaraderie
- Collaborer d'une façon efficace avec les représentants du Gouvernement (de l'État), pour améliorer l'administration communale
- Contribuer à la diminution voire à la suppression de toute paperasse inutile
- Soutenir ses membres et les défendre au besoin contre toutes mesures arbitraires
- Etudier en commun l'appréciation des lois nouvelles ainsi que certaines questions administratives
- Provoquer les modifications reconnues nécessaires, par l'expérience, dans l'interprétation des lois et leur application.

L'association n'a aucun caractère politique ou religieux

L'association constitue un groupe de réflexion sur des sujets divers tels que la responsabilité pénale des élus, la sécurité, et tous sujets d'actualité ayant trait à la gestion communale.

L'adhésion sera effective à compter de l'année 2017 ; La cotisation, annuelle, fixée lors de l'assemblée générale est pour 2017 de 0,20 € par habitant, sur la base de la population totale fournie par l'INSEE en début de chaque année, soit pour notre commune la somme de 0,20 € X 521 habitants = 104.20 Euros ; Cette dépense sera imputée à l'article 6281 du budget communal.

Après avoir ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'adhésion de la commune de Douains, à l'association des maires du canton de Pacy-sur-Eure

- Dit que le montant de la cotisation sera inscrit annuellement au budget communal
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du Conseil Municipal.

- Validation du devis pour le bornage des terrains communaux (délib. 2018-16)

Mme Catherine COUÂNON, Maire, informe le conseil municipal qu'elle a reçu 3 devis pour le bornage des terrains communaux qui seront à vendre :

- Société Euclid : 2 766 €
- Société Géodia : 2 244 €
- Société Calea : 2 634 €

Après avoir présenté les différents devis.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de la société Géodia au tarif TTC de 2 244 €

- Validation devis EPC pour la mise en protection du château d'eau (délib. 2018-17)

Mme Catherine COUÂNON, Maire, informe le conseil municipal que pour que l'entreprise EPC puisse commencer les travaux de démolition du château d'eau, elle demande la mise en sécurité du puis par la mise en place d'un couvercle sécurisé.

L'entreprise EPC propose un devis au tarif de 5 333.33 € TTC

Les élus ne comprennent pas pourquoi lors de l'élaboration du devis initial, cette demande n'avait pas été comptabilisée.

Le conseil municipal refuse à l'unanimité l'offre de devis de l'entreprise EPC.

Monsieur Leroy propose de faire une mise en sécurité provisoire et de contacter l'entreprise afin de savoir si cela peut leur convenir.

SCOT

Le SCOT SNA est actuellement en révision, l'avis est affiché en mairie ainsi que la mise à disposition d'un cahier de doléance pour les administrés.

Madame le Maire informe de la mise en place d'un groupe de travail pour le PLH Messieurs Leroy et Vickoff se portent volontaires

URBANISME

Madame le Maire informe Monsieur Niekema à envoyer une demande de travaux qui aurait été faite par mégarde en 2013 et souhaite un arrêté annulant la taxe d'aménagement.

Le conseil municipal demande à voir le dossier de demande préalable afin de l'étudier, si un avis favorable a été émis la taxe d'aménagement restera redevable.

PLU

Une réunion a été faite suite à la demande de Monsieur Creen.

Une convention est en cours d'élaboration.

Il faut fixer une réunion PPA en juin. Monsieur Guettard demande que cette réunion ait lieu après le 18 juin.

BILAN MENSUEL ET PREVISIONS COMMISSIONS

- Sivos

Madame le Maire a été contacté par madame La sous-préfète des Andelys pour un rdv sur le site de l'école.

Madame Le Maire a expliquer à Madame la Sous-Préfète qu'un algecco allait être mis en place pour la prochaine rentrée scolaire sur un terrain accolé à l'école que le SIVOS louera car suite à la visite de l'inspecteur académique, ce dernier nous a informer qu'il n'était pas possible de maintenir une classe dans la maison communal pour des mesures de sécurité.

Madame Le Maire informe le conseil que la commune de la Heunière ne peut pas se retirer du SIVOS car il faut un vote à l'unanimité, qui n'est pas le cas (2 voix contre et 6 voix pour)

- Travaux

Madame le Maire a reçu un représentant de la société Sénovea, chez qui, nous avons signé le devis pour la transformation de la bibliothèque en logement. Cette personne a informé Madame le Maire qu'après étude du dossier il n'était pas nécessaire de faire appel à leur service car les travaux seraient aux alentours de 76 000 €. Madame le Maire propose donc de faire une mise en concurrence d'artisan pour les travaux qui sont à réaliser.

Monsieur Leroy demande de se renseigner sur la clôture des dossiers de demande de subvention pour l'année 2019.

Monsieur Guettard demande à quoi servent tous ces coffrets sur la place et quand les travaux seront finis car cela dur ...

Madame le maire informe que les trous seront prochainement bouchés.

- Cimetière

Il est demandé au conseil de prévoir des devis pour une allée accès handicapé au cimetière et la mise en place d'un ossuaire pour 2019.

- CCAS

Le CCAS a remis en place la sortie bowling pour les enfants nés entre 2001 et 2006.

Il va être proposé prochainement une sortie aux aînés de notre commune âgés de plus de 60 ans.

Madame le Maire a reçu une demande pour savoir s'il était possible au CCAS de prendre en charge une partie du transport scolaire des enfants, cette demande sera faite à la prochaine réunion CCAS

Une participation financière pour des étudiant ou adulte en formation est à l'étude.

La CCAS renouvelle cette année l'aide au permis de conduire.

- **Animation**

M. Uhgetto Absent

- **Foot**

Une convention a été établie pour la mise à disposition du véhicule 9 places pour le club de football et sera prochainement signée.

M Rochette, Président du club de football nous a présenté un devis pour aménager les douches du club, celui est d'un montant de 2300 €. Monsieur Leroy demande de présenter les devis en commission finance.

- **Fleurissement**

Madame le Maire est en train de faire la commande de fleur, une livraison est prévue après le 15 mai.

DIVERS

Monsieur Pittet, notre assureur demande si le conseil souhaite assurer les barnums récemment achetés. Le conseil demande une offre de prix.

Madame Le Maire informe avoir reçu une demande pour un jeune qui souhaite faire un apprentissage au sein de notre commune. Malheureusement les finances actuelles ne nous permettent pas d'envisager cette embauche.

Une personne représentant l'association France Parkinson s'est présentée en Mairie pour savoir si nous pouvions leur disposition notre salle communale pour faire des ateliers, des réunions, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette demande. Une convention va être mise en place.

Madame le maire a fait la demande d'un devis pour la mise en place d'autocollant sur le véhicule 9 place de la commune.

La société Printcouleur propose 2 autocollants à l'image de la commune de Douains pour un tarif de 96 € TTC. Le conseil municipal accepte ce devis.

Madame Le Maire informe que Madame Legendre a assisté à la réunion d'information pour la mise en place du DUER (document unique d'évaluation des risques). Elle sera nommée assistant de prévention (une formation de 5 jours sera à faire au CNFPT)

Fin de la séance 22h30

Le maire
Catherine COUÂNON

Catherine COUÂNON Maire	Bernard UGUEN 1 ^{er} adjoint	Vincent LEROY 2 ^{ème} adjoint	Ulric SERRANO 3 ^e adjoint
Philippe UHGETTO <i>Absent excusé</i>	Philippe MARIE <i>absent</i>	Sandrine PRUNIER BOSSION Absente excusée	Dominique TIRON
Jean-Louis GUETTARD	Michel LE MORVAN <i>Absent excusé</i>		